Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 72 (1977)
Heft: 3-fr: Crise de l'énergie sans issue?

Artikel: 15 villages sont recensés : l'inventaire architectural genevois progresse
Autor: Baertschi, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174669

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'inventaire architectural genevois progresse

15 villages sont recensés

C'est le 1er janvier 1977 que la nouvelle loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) est entrée en vigueur à Genève. Diverses améliorations ont été introduites par rapport à l'ancienne loi qui remontait à 1920.

Outre le patrimoine culturel, le patrimoine naturel y occupe une place de choix. Dorénavant, les tâches liées à la surveillance de la faune et à la protection de la nature seront du ressort du *Département de l'intérieur et de l'agriculture,* et plus particulièrement du Service des forêts, de la faune et de la protection de la nature.

Pour sa part, le *Département des travaux publics* dispose dorénavant d'un service cantonal des monuments et des sites, rattaché à la direction de l'Aménagement du canton. Parmi les tâches principales assumées par ce second département, mentionnons l'établissement et la mise à jour de l'inventaire cantonal, l'élaboration de plans de site visant à assurer la protection des ensembles bâtis (tels la Rade, les Etuves, la Corraterie), le renforcement des mesures de surveillance touchant les bâtiments classés ou nouvellement inscrits à l'inventaire, et diverses tâches de secrétariat au profit des organes ou commissions consultatifs.

Modèle vaudois

Au cours d'une conférence de presse tenue au mois de juin dernier, Monsieur *Jacques Vernet,* conseiller d'Etat, président du Département des travaux publics, a fait le point sur cette nouvelle loi, entrée en vigueur au cours de la présente législature. Il a tenu à relever tout spécialement le travail considérable déjà entrepris depuis 1975 en matière de recensement des villages genevois. Un groupe comprenant MM. *Charles Bonnet* et *Antoine Galéras* ainsi que Mme *Jean-René Bory* avait alors repris une fiche de recensement architectural déjà en vigueur dans le canton de Vaud, tout en l'adaptant aux nécessités quelque peu différentes du canton de Genève.

Depuis lors, un travail important a été achevé sous la surveillance de la sous-commission cantonale de classement, puisque quinze villages sont aujourd'hui recensés. Ce sont: *Bellevue, Bossy, Chêne-Bourg, Collex, Collonge, Genthod, Gy, Hermance, Jussy,* les hameaux de *Jussy*

L'entrée du temple de Cartigny (photo: atelier J.-B. Chagnon).

Village de Landecy. La maison rurale genevoise possède des caractéristiques pour une part mises en évidences par les relevés effectués en 1922/23 par P. Aubert (photo: atelier J.-B. Chagnon).

(Petit-Sionnet, Les Mévaux), *Lancy, Landecy, Sezegnin, Vernier, Versoix.* D'autres villages ou sites urbains sont en cours de recensement: le Vieux-Carouge, la Corraterie, le quai des Bergues, le hameau de Chamlong (près de Chancy). En ville, ce recensement est déjà achevé en ce qui concerne le quartier place Grenus, rue des Etuves.

Mesure de surveillance

Dans le cadre de la procédure d'inscription à l'inventaire qui concerne les immeubles recensés qui ont été jugés dignes d'intérêt, le Département des travaux publics doit recueillir les observations des propriétaires concernés et des autorités communales. Ce travail est effectué par le nouveau *Service des monuments et des sites.*

Précisant le rôle effectif de cet inventaire, M. Vernet a rappelé qu'il s'agissait avant tout d'une mesure de *surveillance.* Un meilleur contrôle de la nature des transformations qui touchent aujourd'hui certains bâtiments caractéristiques du terroir est devenu indispensable. Pour réussir dans cette entreprise, la collaboration active des propriétaires et des communes est indispensable.

L'important travail de recensement entrepris dans le canton de Genève est reporté sur des fiches codifiées qui permettront un traitement ultérieur des données par ordinateur. Prolongeant les recherches entreprises vers 1922 par l'architecte *Paul Aubert,* le groupe de recensement a déjà pu mettre en évidence plusieurs caractéristiques de la maison rurale genevoise (telles influences méridionales particulièrement marquées dans les types de couvertures, telles évolutions des ensembles ruraux liées aux conditions d'exploitation des sols).

L'inventaire architectural permet d'envisager la conservation active comme l'une des tâches importantes de l'aménagement du territoire. *Pierre Baertschi*

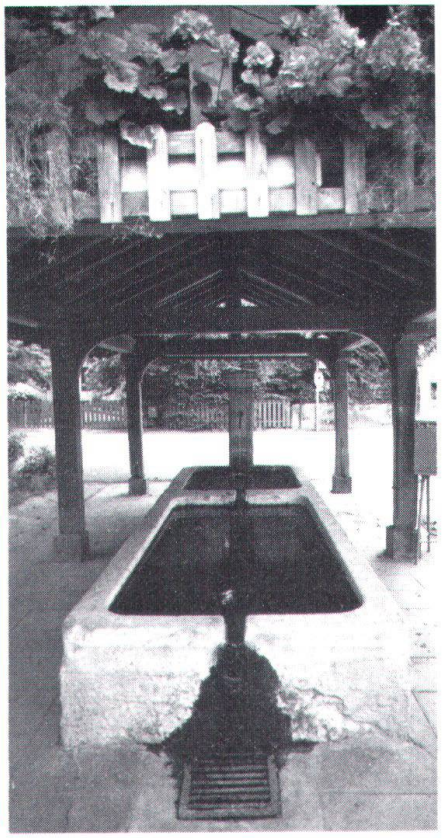

La fontaine des filles à Cartigny (photo: atelier J.-B. Chagnon).

L'initiative aboutit

Des Vaudois pour l'économie d'énergie

cb. Plusieurs groupements vaudois se sont mis d'accord pour lancer une initiative cantonale préconisant des mesures d'*économie d'énergie.* Ce sont: le Groupement vaudois pour la protection de l'environnement, l'Institut de la vie, le Comité de soutien à l'action antinucléaire de Kaiseraugst, la section vaudoise de la Fédération romande des consommatrices, la Société pour la sauvegarde du patrimoine (Yverdon), et «Des Bellerins qui s'interrogent» (Bex).

Cette initiative charge les autorités cantonales d'élaborer, dans le cadre de leurs compétences et dans les meilleurs délais (on sait que dans ce canton les initiatives ont tendance à traîner en longueur!), toutes dispositions légales et réglementaires utiles à la prévention du gaspillage de l'énergie et favorisant des modes d'utilisation de l'énergie aussi rationnels que possible.

Lancée le 14 avril dernier, l'initiative avait recueilli *13 000 signatures* le 14 juillet, soit 1000 de plus que le minimum légal. Le bref délai de trois mois était d'autant plus difficile à respecter qu'il tombait en partie sur la période des vacances. L'initiative doit maintenant être soumise au Grand Conseil, puis au peuple vaudois.